



Fiche syndicale de suivi Avancement d'échelon 2014/2015

Bientôt vont avoir lieu les différentes CAPA d'avancement d'échelon

Si vous êtes promouvable nous vous invitons à remplir cette fiche syndicale et à nous la renvoyer afin de permettre aux élu-e-s CGT de vérifier le bon traitement de votre dossier et de vous informer du résultat.
Voir au verso, pour savoir si vous êtes promouvable cette année.

Coordonnées personnelles

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :
Tél : Mail :@

Situation de carrière

Etablissement d'exercice :
..... Stagiaire Titulaire Depuis le: / /
Corps (PLP, Certifiés, PEPS, ...): Discipline :
Echelon actuel : Date de la dernière promotion : / /
Nature de la dernière promo : Choix Grand Choix Ancienneté
Reliquat d'ancienneté dans l'échelon en cas de reclassement (joindre arrêté) :

Vos notes actuelles

Les notes prises en comptes sont celles de l'année 2013/2014 (avant le 1^{er} septembre 2014)

Note pédagogique : sur 60 Date de la dernière inspection : / /
Note administrative : sur 40 NOTE GLOBALE (total des 2 notes) : sur 100

Avantage spécifique d'ancienneté

Mois d'ASA accumulés (voir explications au verso) :
Pour savoir si votre établissement donne droit à l'ASA : voir le [BO de 2001 ici](#)

Promovable ou non ? Comment le savoir ?

Le serveur académique lprof vous indique les dates possibles de votre prochaine promotion (si vous êtes promovable entre le 01/09/14 au 31/08/15, votre promotion sera examinée lors de la prochaine CAPA).

Rendez-vous dans la rubrique

“Vos perspectives”

puis l’onglet “promotions”

N’hésitez pas à vérifier cette info

Titulaires ou stagiaires, pour être promovable : il faut satisfaire une condition d’ancienneté dans l’échelon.

L’ancienneté dans l’échelon se calcule en prenant en compte la date d’accès au dernier échelon et l’éventuel reliquat d’ancienneté figurant sur le dernier arrêté de promotion.

Si la condition d’ancienneté est acquise entre 1er septembre et le 31 août de l’année scolaire en cours, on est promovable.

Attention promovable ne veut pas dire promu

Pour être promu au Grand Choix : il faut que la note GLOBALE de l’année PRECEDENTE permette d’être classé dans les premiers 30% du nombre des promouvables.

Pour être promu au Choix : il faut être classé dans les 50% du nombre des promouvables qui suivent les promus au Grand Choix. Les 20% restant seront promus à l’ancienneté.

Exemple : Sur 10 promouvables à un échelon, 3 seront promus au Grand Choix, 5 le seront au Choix et 2 à l’ancienneté (pour certains échelons, on peut être promovable au Grand Choix et au choix, la même année) en calculant la nouvelle date de promotion éventuelle.

Si vous êtes promu, l’ancienneté cumulée au titre de l’ASA est prise en compte, nous contacter pour en connaître les modalités.

Rythme d’avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, d’EPS, des écoles, CPE et PLP.			
Echelon	GD Choix	Choix	Ancienneté
Du 1er au 2ème			3 mois
Du 2ème au 3ème			9 mois
Du 3ème au 4ème			1 an
Du 4ème au 5ème	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Qu’est ce que l’ASA (avantage spécifique d’avancement) ?

Il s’agit d’un dispositif concernant l’ensemble des personnels de la fonction publique, et les personnels de l’éducation nationale depuis le 1er janvier 2000. Son principe est défini dans le [BOEN n°30 du 26-07-2001](#), dont les grandes lignes sont les suivantes :

- ▶ Personnels concernés : tous les personnels titulaires ou non, qui, exerçant dans un établissement relevant du dispositif accumule une ASA qui leur permettra de voir leur promotion avancer de quelques mois.
- ▶ Principe : après une première période de 3 ans depuis la dernière promotion, la bonification est de 3 mois. Après cette 1ère période triennale, la bonification passe à 2 mois par année de service.

Si vous n’avez pas été promu depuis 4 ans, vérifiez sur notre site si vous n’aviez pas droit à la GIPA en prenant contact avec nous :

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l’adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

NomPrénom

Adresse personnelle

Code postal.....Commune

Grade ou corpsDiscipline

Établissement

Code postalCommune

**CGT Educ’Action du Var Bourse du travail 13 av. amiral Collet 83000 Toulon
Mail : cgt-educacion83@orange.fr téléphone : 06 59 95 68 28**